

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N°51
MARCHE OCTOBRE ROSE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN :

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L2212-2,

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants,

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure,

Considérant la déclaration de l'organisateur Madame LACAS Sonia en date du 24 septembre 2021,

ARRETONS

Article 1^{er} : Dans le cadre d'Octobre Rose, Madame Sonia LACAS est autorisée à organiser une marche autour des étangs dans le Parc Nature du Marais.
le Dimanche 24 Octobre 2021 de 8h00 à 13h00 route de Vernon 27830 NEAUFLES-SAINTE-MARTIN.

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :
- d'appliquer les règles de protection liées au Covid-19 et le protocole sanitaire de l'évènement

Article 3 : Madame Sonia LACAS, les services communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Neaufles-Saint-Martin, Le 24 septembre 2021

Le Maire,
Jean Pierre FONDRILLE

